



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

ARMEN SANTE – Modification(s) de société

Référence : L028153

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 22 novembre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société

ARMEN SANTE SARL au capital de 978 626 euros successivement réduit à 320 191 euros et augmenté à 698 230 euros Siège social : 216 route de Lorient – 35000 RENNES 401 060 728 RCS RENNES Réduction et augmentation de capital Suivant décisions collectives unanimes des associés en date du 31 octobre 2024, il a été décidé de : – Réduire le capital d'un montant de 658 435 euros, pour être ramené de la somme de 978 626 euros à la somme de 320 191 euros, par voie de réduction du nombre total des parts ; – Augmenter le capital par voie d'apports en numéraire, d'un montant de 378 039 euros, pour être porté de la somme de 320 191 euros à la somme de 698 230 euros, par création de 378 039 parts nouvelles de 1 euro chacune. Constatant la réalisation définitive des opérations de réduction et d'augmentation de capital, les associés ont décidé de modifier les statuts comme suit : Il a été rajouté les alinéas 11 et 12 à l'article 6 « APPORTS » ainsi rédigés : « 11. Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31 octobre 2024, le capital social a été réduit d'un montant de 658 435 euros, pour être ramené de la somme de 978 626 euros à la somme de 320 191 euros. » « 12. Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31 octobre 2024, le capital social a été augmenté par voie d'apports en numéraire, d'un montant de 378 039 euros, pour être porté de la somme de 320 191 euros à la somme de 698 230 euros. » L'article 7 « CAPITAL SOCIAL » a été modifié comme suit : Ancienne rédaction : « Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-SIX (978.626) Euros. Il est divisé en neuf cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-six (978.626) parts sociales, d'une valeur nominale d'un (1) Euro chacune, entièrement souscrites et libérées, » Rédaction à l'issue de l'opération de réduction de capital : « Le capital social est fixé à la somme de 320 191 € (trois cent vingt mille cent quatre-vingt-onze) euros. Il est divisé en 320 191 (trois cent vingt mille cent quatre-vingt-onze) parts sociales, numérotées de 1 à 320 191, d'une valeur nominale de 1 (un) euro chacune, entièrement souscrites et libérées, » Nouvelle rédaction à l'issue de l'opération d'augmentation de capital : « Le capital social s'élève à 698 230 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente) euros. Il est divisé en 698 230 (six cent quatre-vingt-dix-huit

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— mille deux cent trente) parts sociales numérotées de 1 à 698 230 de 1 euro chacune, —
entièrement souscrites et libérées, » Pour avis La Gérance

[Consulter cette annonce en ligne](#)